



Plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels

#Au Travail, un accident ça s'évite

Le 28 avril est la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. Hors accidents de la route, 640 000 accidents du travail, dont 693 mortels, ont été recensés en 2021, au niveau national¹. Ces accidents du travail peuvent impacter à jamais la vie des personnes qui en sont victimes, briser des vies, des familles, des entreprises.

Parce qu'au travail, un accident ça s'évite, l'ensemble des acteurs de la santé au travail en région sont unis pour lutter contre les accidents du travail.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN NOUVELLE-AQUITAINE (RÉGIME GÉNÉRAL, ANNÉE 2021)

Chiffres CARSAT Aquitaine et Centre Ouest - 2021 (Chiffres clefs de la sinistralité²)

- **58 997** accidents de travail avec arrêts (baisse par rapport à 2019 : 60 405 – année de référence avant covid)
- **3 564** accidents du travail graves (3 487 en 2019)
- **47** accidents du travail mortels (74 en 2019)
- Indice de fréquence : **36.8** (nombre d'accidents du travail avec arrêts pour 1 000 salariés).

Au national, l'indice de fréquence était de 31 en 2021. En 2019 (année de référence avant 2020, année non représentative en raison de la crise covid), l'indice de fréquence était de 38.9 en Nouvelle-Aquitaine.

Les causes les plus fréquentes sont les accidents de la route, les chutes de hauteur, l'écrasement par des machines ou charges.

FACE À DES SITUATIONS À RISQUES, LE SYSTÈME D'INSPECTION DU TRAVAIL EN ACTION

La protection de la santé et de la sécurité des travailleurs est au cœur des missions de l'inspection du travail. En région, 145 agents de contrôles de l'inspection du travail, participent, sur le terrain, à la prévention des risques professionnels. Au-delà des agents de contrôle, c'est tout le système d'inspection du travail qui contribue, globalement, par ses missions d'animation des politiques de santé au travail, de conseil auprès des salariés et employeurs, de promotion du dialogue social, à prévenir les risques professionnels.

¹ Données du régime général CNAM et du régime agricole - CCMSA

² https://www.carsat-centreouest.fr/files/live/sites/carsat-centreouest/files/pdf/entreprises/prevenir-rp/chiffres_clefs_sinistralite_en_nouvelle_aquitaine_2021.pdf

En 2022, en Nouvelle-Aquitaine :

2060 contrôles ont été réalisés pour prévenir le risque lié aux chutes de hauteur : 2060 accidents évités. La lutte contre les chutes de hauteur, parmi les premières causes d'accidents du travail mortels, constitue une priorité de l'inspection du travail.

368 arrêts de chantiers ou d'activités prononcés face à des situations de dangers graves et imminents pour la vie ou la santé des travailleurs : 368 accidents évités. L'arrêt de travaux prononcé par un inspecteur du travail vise à assurer effectivement le respect du droit fondamental de tout travailleur : le droit à la protection de sa santé et de son intégrité. Les arrêts de travaux peuvent être prononcés dans tous les secteurs d'activités, lors du constat de l'exposition d'un travailleur à un danger grave et imminent en lien notamment avec un risque de chute de hauteur, un risque lié à l'utilisation d'un équipement de travail, un risque électrique.

POUR LUTTER CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS, UNE SOLUTION : TOUS UNIS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION

Les accidents du travail, y compris les plus graves et mortels, ne sont pas une fatalité. Dans la plupart des cas, la mise en œuvre de mesures simples de prévention permettrait de les éviter. C'est pourquoi l'enjeu majeur en matière de prévention est la sensibilisation aux risques professionnels. En département ou en région, le système d'inspection en Nouvelle-Aquitaine se mobilise au quotidien pour éviter la survenue d'accidents du travail, que ce via des actions de contrôles, de sensibilisation ou en créant des outils à destination du monde de l'entreprise, seul ou en synergie avec les acteurs de la prévention.

LE PLAN NATIONAL POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS

Coconstruit entre l'État, les partenaires sociaux, la Sécurité sociale et les organismes de prévention, le premier Plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels s'inscrit dans la cadre du quatrième Plan Santé au Travail (PST4) présenté en décembre 2021, dont il vient préciser, dans ce domaine, les modalités opérationnelles de déploiement par des actions concrètes.

Ce plan s'attache particulièrement aux publics les plus exposés aux accidents du travail graves et mortels que sont les jeunes et nouveaux embauchés, les travailleurs intérimaires, les travailleurs indépendants et détachés, ainsi qu'aux TPE-PME, et vise les principaux risques tels que le risque routier, les chutes de hauteur et l'utilisation de certaines machines.



Différentes productions mettent d'ores et déjà en œuvre le contenu de ce plan

Mémento à destination de l'ensemble des jeunes en formation professionnelle : afin d'encourager des gestes et des comportements sûrs au travail le plus tôt possible et en amont de l'entrée dans le milieu professionnel, le ministère du travail et le ministère de l'éducation nationale, avec l'appui de l'expertise de l'Institut national de recherche en santé au travail (INRS), ont conçu un mémento à destination de l'ensemble des jeunes en formation professionnelle.

Ce document synthétique et visuel vise à diffuser les messages clefs en matière de santé et sécurité au travail. Il identifie les bonnes pratiques et les bons réflexes à adopter, pour accompagner les jeunes dans leurs premiers pas en milieu professionnel https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/memento_jeune_sante_au_travail_2022.pdf.

Les fiches thématiques

Dans le cadre du plan de prévention des accidents du travail graves et mortels, le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, propose une analyse pédagogique d'accidents du travail graves et mortels afin de sensibiliser aux risques professionnels et rappeler les mesures qui permettent de les éviter.

A partir de cas concrets, et dans un objectif pédagogique, ces fiches thématiques rappellent les mesures à mettre en œuvre et les outils à mobiliser pour prévenir les accidents du travail graves et mortels <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-accidents-du-travail-graves-et-mortels/article/les-fiches-de-prevention-des-accidents-graves-et-mortels-du-travail>.

PLAN REGIONAL DE SANTE AU TRAVAIL EN NOUVELLE-AQUITAINE

Coconstruit avec les partenaires sociaux, les acteurs de la santé au travail de la région (CARSAT, OPPBTP, MSA, Services de Prévention et de Santé au Travail, Presanse, l'ARACT, etc.), ce plan permet de réunir les forces vives de la prévention en région autour d'objectifs communs. Ce plan quinquennal, publié en juillet 2022, fait de la lutte contre les accidents du travail graves et mortels son fil d'Ariane et met en place différentes actions concrètes visant à prévenir ces accidents.

Quelques exemples :

Prévenir le risque routier professionnel

Première cause de mortalité au travail en France, les acteurs de la santé au travail en région mettent en place des actions concrètes pour limiter ce risque, dans le cadre du PRST 4.

JEBALISE, travaux signalés, tous protégés



En Nouvelle-Aquitaine, un groupe de travail multi partenarial (DREETS, CARSAT Centre-Ouest, OPPBTP, CFE-CGC, le Service de Prévention de Santé au Travail inter entreprise 23/87, STL) dédié à la prévention du risque routier lié au chantier de route et de bord de route a été constitué.

Ce groupe a décidé d'utiliser un support du quotidien, le téléphone portable, afin de créer une application pratique visant à éviter la survenue d'accidents du travail graves ou mortels par renversement ou écrasement, en permettant à tout intervenant sur la voie publique (conducteurs de chantiers, opérateurs de travaux...) de disposer des bonnes informations pour prévoir et mettre en place la signalisation idoine.

Cette application, gratuite et disponible sur « l'App store », comptabilise plus de 20 000 utilisateurs actifs. Elle a été nommée dans le cadre du concours de l'innovation de la sécurité routière 2023. Une nouvelle version, avec de nouvelles fonctionnalités, est disponible depuis avril 2023.

Prévenir les risques routiers liés aux mobilités alternatives

Les partenaires mobilisés dans le PRST (CARSAT Aquitaine, DREETS, MSA de Gironde, MEDEF, CFTC, AHI 33, APAS 17) ont décidé d'œuvrer, sur les années 2021-2025, sur la prévention du risque routier lié aux mobilités alternatives.

En effet, le vélo (mécanique ou à assistance électrique) et les engins de déplacements personnels (trottinettes, gyropodes, hoverboards, etc.), sont de plus en plus utilisés, y compris dans le cadre des trajets professionnels. Une étude menée à la demande des partenaires sociaux siégeant à la CARSAT Aquitaine a montré que les accidents impliquant l'utilisation par les travailleurs des nouvelles mobilités ont presque quadruplé, de 2015 à 2021, sur la métropole bordelaise.

Différentes actions sont envisagées sur les années à venir pour accompagner, en sécurité, ces nouveaux usages dans la sphère professionnelle. Elles viseront notamment les jeunes puisqu'au niveau national, en 2021, plus de la moitié des accidents de trajet avec des vélos ou des engins de déplacements personnels ont été observés chez les 20 à 39 ans A4_RisqueRoutier-2022 (travail-emploi.gouv.fr).

Sécuriser les conditions de travail des plus jeunes

Les jeunes qui font leurs premiers pas en entreprises sont davantage exposés aux risques professionnels en raison de leur manque d'expérience professionnelle et de leur méconnaissance du nouvel environnement dans lequel ils évoluent.

En France, la fréquence annuelle des accidents du travail pour l'ensemble des salariés tous secteurs d'activités confondus est d'environ 4%.

Chez les jeunes de moins de 25 ans, cette fréquence est de 10%, soit 2.5 fois plus importante. Plus que l'âge, c'est l'ancienneté dans le poste qui est le facteur déterminant de la sur sinistralité, cette dernière diminuant avec les années d'expérience.

À la suite de la survenue de plusieurs accidents du travail graves et/ou mortels concernant des jeunes, notamment apprentis, ces dernières années sur la région, les acteurs de la prévention ont souhaité cibler plus particulièrement ce public dans le cadre du 4^{ème} plan régional de santé au travail.

Ainsi, des travaux sont menés au niveau de la DREETS, avec les services « Emploi » et « Travail », à destination du public des apprentis. L'idée étant d'utiliser les différents canaux de communication possible pour toucher ces jeunes. Une plaquette à destination des apprentis est en cours de réalisation.

En outre, plusieurs départements de la région ont décidé d'inscrire dans leur plan d'action départemental 2023 le sujet des conditions de travail des apprentis.



Contrôler la stabilisation des grues dans les Pyrénées-Atlantiques

À la suite de la survenue d'un accident du travail mortel ayant fait pour victime un grutier intérimaire le 09 mars 2022, à Bayonne, la DDETS des Pyrénées Atlantiques a organisé une campagne visant à contrôler la stabilité des grues. Celle-ci s'est déroulée entre septembre et novembre 2022, où 60 grues à tour dite GME ont été contrôlées. Dans le prolongement de cette action de terrain, la DDETS a réuni les entreprises locales de gros-œuvre, le 25 avril 2023, dans l'objectif de restituer auprès d'elles les constats opérés lors de cette campagne de contrôle, d'échanger collectivement sur les contraintes qu'elles peuvent rencontrer afin de les identifier et de trouver des solutions idoines. Par toutes ces actions, il s'agit de pouvoir faire avancer concrètement la prévention des risques auxquels les travailleurs sont exposés lorsqu'ils conduisent une grue, et d'éviter d'autres drames.



focus Contrôler les chantiers du BTP en Vienne

Une journée de contrôle collectif dans le secteur du BTP est organisée par la DDETS de la Vienne, au printemps 2023. Par cette action, les agents de contrôles participent, sur le terrain, à lutter contre les accidents du travail dans le secteur du BTP.

focus Coordonner les interventions des entreprises sur les chantiers en Nouvelle-Aquitaine

L'unité de contrôle régionale BTP de la DREETS Nouvelle-Aquitaine a organisé des réunions d'information et de sensibilisation des grands maîtres d'ouvrage de la région pour rappeler leurs obligations en matière d'organisation de la coordination des interventions des entreprises sur les chantiers. En effet, trop d'accidents du travail sont liés à un manque de coordination des interventions des différentes entreprises.

Il a été rappelé aux maîtres d'ouvrage leur obligation d'organiser en amont des travaux, avec les entreprises intervenantes, des réunions afin de définir les grands principes d'une coordination efficiente.

